

DECISION DU PRESIDENT
2023DECISION160

Objet : Attribution « Fourniture de livres non scolaires pour le réseau des médiathèques de la Communauté de Communes Vie et Boulogne ».

(Procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalables pour l'attribution des marchés relatifs à l'acquisition d'ouvrage non scolaire l'article L2122-1.)

LE PRESIDENT,

Vu l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales applicable aux établissements publics de coopération intercommunale par renvoi de l'article L.5211-2 du même code,

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2020D45 du 3 juin 2020 portant délégation de pouvoirs au Président et au Bureau,

Vu l'avis de la commission,

DECIDE :

Article 1 : D'attribuer le marché « Fourniture de livres non scolaires pour le réseau des médiathèques de la Communauté de Communes Vie et Boulogne » :

- **Lot 1 –Fictions Adultes** à la librairie « AGORA » 11 rue Georges Clemenceau - 85000 LA ROCHE-SUR-YON pour un montant maximum de 26 000 € HT pour un an à compter de la notification
- **Lot 2 – Documentaires Adultes** à la librairie « Le livre dans la THEIERE » 6 place de la Mairie - 85620 ROCHESEVIERE pour un montant maximum de 12 500 € HT pour un an à compter de la notification.
- **Lot 3 – Romans Jeunesse** à la librairie « Les Instants Libres » 1 rue de la Brachetière - 85170 LE POIRE-SUR-VIE pour un montant maximum de 9 000 € HT pour un an à compter de la notification.
- **Lot 4 – Albums Jeunesse** à la librairie « La Tomette » 2 Rue de Trois-Quarts – 85190 AIZENAY pour un montant maximum de 8 400 € HT pour un an à compter de la notification.
- **Lot 5 – Documentaires Jeunesse** à la librairie « Au Chat Lent » 2 Bis rue de la Redoute - 85300 CHALLANS pour un montant maximum de 9 200 € HT pour un an à compter de la notification.
- **Lot 6 – Bandes dessinées** à la librairie « LA NOUVELLE LIBRAIRIE 85000 » Carreau des Halles - 85000 LA ROCHE SUR YON pour un montant maximum de 11 700 € HT pour un an à compter de la notification.
- **Lot 7 – Achats express** à la librairie « Les Instants Libres » 1 rue de la Brachetière - 85170 LE POIRE-SUR-VIE pour un montant maximum de 5 000 € HT pour un an à compter de la notification.
- **Lot 8 – Livres numériques** à la librairie « DECITRE » 16 rue Jean Desparmet - 69371 LYON pour un montant maximum de 2 000 € HT pour un an à compter de la notification.

Article 2 : La présente décision sera communiquée au Conseil communautaire lors de sa séance la plus proche et inscrite au registre des décisions de la Communauté de communes. Une publicité sera faite dans les formes requises pour les délibérations du Conseil Communautaire.

Une ampliation est adressée à Monsieur le Préfet de la Vendée pour l'exercice du contrôle de légalité.

Fait le 21 décembre 2023 au siège de la Communauté de communes Vie et Boulogne.



Le Président,
Guy Plissonneau

M. Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.